

LES PACTES TERRITORIAUX ERBM ET SAT

CONSTATS

L'académie est engagée dans deux pactes territoriaux : l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) et le pacte Sambre Avesnois Thierache (SAT), ce dernier étant coordonné avec l'académie d'Amiens.

La politique conduite s'inscrit dans la perspective d'un projet éducatif global visant 4 objectifs fondamentaux :

- Mettre en place un cadre favorable aux apprentissages des élèves.
- Lutter contre le décrochage scolaire et élever le niveau de qualification des jeunes.
- Améliorer l'attractivité des territoires pour les élèves et pour les personnels.
- Soutenir les écoles et les établissements par une allocation progressive des moyens.

Plusieurs actions ont été engagées sur les territoires concernés par ces pactes, bien souvent en plus de celles initialement prévues: mise en place de contrats locaux d'accompagnement (CLA), création de cités éducatives, d'internats d'excellence, de structures de retour à l'école, de campus et instituts sur les métiers et qualification ; allocation de moyens supplémentaires pour certaines écoles et/ou établissements ...

Accroître les mobilités : la DRAREIC, en lien avec de nombreux services ou délégations, assure l'accompagnement stratégique et opérationnel des organisateurs de mobilités.

Les objectifs sont :

- accroître le nombre d'accréditations Erasmus+ afin d'augmenter le nombre mobilités¹ ;
- élargir le vivier de mobilités possibles hors Europe, afin de développer des échanges avec des pays aux réalités contrastés (émergents, multilinguisme important...);
- entretenir et approfondir les partenariats avec diverses régions, en les plaçant dès que possible au niveau de la région académique. Ces partenariats facilitent ensuite les contacts et le lancement de projets, par exemple entre établissements, sur la base d'objectifs stratégiques partagés ;
- mieux communiquer pour que les enseignants connaissent les dispositifs et soient accompagnés dans leur mise en œuvre ;
- favoriser les mobilités pour les publics et les territoires ayant le moins d'opportunités et placer les projets de mobilité dans une stratégie globale de lutte contre le décrochage scolaire ;
- favoriser les mobilités des élèves de la voie professionnelles (stages ou séjours d'études) et au-delà l'ouverture internationale de la voie professionnelle : les lycées souhaitant donner une dimension internationale à leurs projets de chef d'œuvre devront être particulièrement accompagnés ;
- conduire un travail de reconnaissance mutuelle des compétences acquises par les élèves lors des mobilités², et valoriser, pour les personnels, les compétences acquises lors de mobilités ;
- développer la dimension pluridisciplinaire des mobilités, en s'appuyant sur les disciplines non linguistiques, entre autres sur des thématiques de développement durable ;
- accompagner les établissements pour alléger les modalités pratiques de leurs actions internationales.

Développer le réseau d'acteurs et de structures qui portent l'action internationale. Au niveau local, le réseau des correspondants de bassin pour la coopération internationale (COBACI) devra se renforcer, et dans les établissements, les enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI) devront continuer à se développer. Des réseaux tels que les Campus des Métiers et des Qualifications ou Euroscol permettront un déploiement international important.

Renforcer les dispositifs destinés aux écoles et établissements : notre objectif doit être que 100 % de nos établissements participent à un partenariat européen ou international actif. Nous devons donc développer des initiatives telles que SchoolLab, Calais territoire bilingue, Certilingua, Cale, renforcer la présence de locuteurs natifs dans les établissements et les DNL. Le dispositif e-Twinning, animé par Canopé, sera également valorisé.

1 Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 dispose d'un budget de 28 Mds d'euros, en croissance de 80%. Il vise 10 millions de mobilités sur la période.

2 Un travail sera conduit pour renforcer les UFM, l'Europass, mettre en place les ECTS, ECVET et poursuivre la coopération avec l'Allemagne pour les « Zusatzqualifikation » dans la voie professionnelle.